

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

RENFORCER L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS DANS LA FONCTION
PUBLIQUE - (N° 1330)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 70

présenté par
M. Gouffier Valente

ARTICLE 3 BIS

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« représentation des femmes et des hommes dans le »

les mots :

« proportion de personnes de chaque sexe au sein des emplois relevant du ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, après le mot :

« ministériel, »,

insérer le mot :

« de »

III. – En conséquence, à ladite phrase dudit alinéa, après le mot :

« territoriale, »,

procéder à la même insertion.

IV. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, après le mot :

« ou »,

procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel